

N° 07– DEMI-FINALES COUPE ET CHALLENGE DE L'ANJOU JEUNES U15, U17, U19

A. Date, Horaires et Demi-finalistes par site

Samedi 27 mai 2023 (sous réserve du bon déroulement du calendrier)

- **2 sites « U15 » avec pour chacun d'eux :**
 - 14 h 00 : demi-finale Challenge District U15
 - 16 h 00 : demi-finale Challenge de l'Anjou U15
 - 18 h 00 : demi-finale Coupe de l'Anjou U15
- **2 sites « U17 » avec pour chacun d'eux :**
 - 15 h 00 : demi-finale Challenge de l'Anjou U17
 - 17 h 00 : demi-finale Coupe de l'Anjou U17
- **2 sites « U19 » avec pour chacun d'eux :**
 - 15 h 00 : demi-finale Challenge de l'Anjou U19
 - 17 h 00 : demi-finale Coupe de l'Anjou U19

B. Les participants

➔ [Rappel du règlement de la compétition en cliquant ici](#)

a. Joueurs

28 joueurs par demi-finale

b. Arbitres désignés par le District

3 arbitres par demi-finale

c. Officiels et/ou représentants du District

1 à 2 membres de la Commission Départementale des Jeunes qui arriveront au stade 1 h 30 avant le coup d'envoi de la première demi-finale.

C. Infrastructures et matériel nécessaires

a. Terrains

- **1 terrain gazon ou synthétique (2 ou 3 matchs auront lieu sur ce terrain)**
- **Un espace pour l'échauffement des équipes**

Le terrain se devra d'être préparé avant la manifestation : tonte et traçage impeccable.

b. Vestiaires

Le club d'accueil veillera à prévoir un nombre de vestiaires suffisant pour le nombre de **joueurs et les arbitres** :



CAHIER DES CHARGES 2022-2023

- 4 vestiaires pour les équipes demi-finalistes (pour faciliter la logistique entre 2 finales)
- 2 vestiaires pour les arbitres

c. Animation

Le club d'accueil sera également en charge des éléments matériels suivants :

- Un système son de bonne qualité sous la responsabilité d'un technicien expérimenté ainsi que d'un animateur.
- Un local devra être mis à disposition pour le secrétariat.
- Les drapeaux de touches nécessaires pour chaque rencontre.
- 1 tablette par rencontre ainsi qu'un référent FMI.

d. Parking

Le club d'accueil devra prévoir un parking suffisant pour l'accueil des joueurs et des accompagnants (50 à 100 véhicules) ; des bus peuvent être à prévoir.

Un plan du stade devra également être envoyé au District pour des raisons d'organisation et de sécurité.

D. Services demandés au club d'accueil

a. Avant la manifestation

Le club d'accueil se devra de prévenir les différents services de sécurité (mairie, gendarmerie, pompiers, médecin de garde, etc.).

La publicité ainsi que les invitations locales (maires, conseillers, présidents, d'associations, clubs voisins, etc.) devront être assurées par le club d'accueil.

b. Le jour de la manifestation

• Animation

Le jour de la manifestation, le club d'accueil sera en charge des éléments suivants concernant l'animation :

- 1 coordinateur Club/Commission Organisatrice (celui-ci devra être présent 1h avant la première demi-finale)
- 1 accompagnateur par équipe demi-finaliste et 1 accompagnateur par trio d'arbitres pour faciliter les contacts, démarches, etc.
- 1 personne pouvant arbitrer pour suppléer l'absence ou la blessure d'un arbitre désigné.
- 1 commissaire au terrain par finale.
- 1 animateur expérimenté pour la sono.
- Un accès à internet, un ordinateur et une imprimante
- Inviter les clubs demi-finalistes à se munir de gourdes individuelles

• Repas & Goûter

Le club d'accueil se chargera de la collation d'après-match pour les équipes demi-finalistes et les arbitres

Les buvettes, restaurations et animations diverses sont à l'initiative du club et ne doivent pas venir perturber le déroulement des rencontres.



CAHIER DES CHARGES 2022-2023

- Sécurité & Santé

Le club d'accueil veillera à la sécurisation du site notamment à la circulation des véhicules. Il devra donc prévoir du personnel pour le(s) parking(s) à l'arrivée et au départ ainsi que l'affichage d'un plan du stade.

Il faudra également être informé sur le médecin de garde et ses coordonnées ainsi qu'avoir les équipements nécessaires à l'administration des premiers soins.

E. Régime financier

- Les **entrées sont gratuites**.
- Les frais de déplacement des équipes restent à leur charge.
- Les **frais de déplacement du ou des arbitres** répartis comme suit pour chaque rencontre :
 - 50% à la charge du club d'accueil.
 - 25% à chacun des deux clubs participant à la rencontre.
- Les frais seront débités du compte des clubs par le District qui se chargera de régler les arbitres.
- Les frais de déplacement des délégués du District sont à la charge du District.

F. Rétroplanning et organisation

La commission organisatrice prendra contact avec le club d'accueil 1 mois avant la manifestation pour organiser si besoin une pré-visite.

- Organisation

Le District prendra en charge la publicité sur les médias du District (Site et messagerie officielle des clubs). La commission organisatrice convoquera également les équipes et les arbitres.

Le jour de la manifestation, la commission organisatrice assurera le briefing des arbitres avant le début des rencontres et s'assurera également d'un retour photo de la manifestation auprès du service communication du District.

Le District sera également en charge d'apporter :

- **4 ballons (qui seront conservés par le club d'accueil par la suite)**
- **Les feuilles de matchs papier (en cas de dysfonctionnement de la FMI)**
- **Les banderoles prévues (sponsors, District, Supporter c'est Respecter, etc.) seront installées et désinstallées par la commission organisatrice.**

G. Protocole Sanitaire

En fonction de la situation sanitaire au jour des finales, le District mettra en place le protocole adapté.